

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:  
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

**LA**

**SEMAINE RELIGIEUSE**

**DE QUÉBEC**

**SOMMAIRE**

De la valeur du ciel, 17. — Nominations, 18. — L'esprit libéral, 18. — La vraie dévotion à la Très Sainte Vierge, 21. — M. l'abbé Onésime Carrier, 23. — Nécrologie, 24. Histoire du Cap-Santé, 25. — Annonce, 32. — Memento hebdomadaire, 32.

---

**De la valeur du ciel**

"Celui qui fait la volonté de mon Père  
entrera dans le royaume des cieux."

S. Mathieu, VII. 21.

On fait la volonté de Dieu en accomplissant les œuvres d'humilité, de chasteté, de miséricorde, de mortification, de renoncement à soi-même.

Mais le ciel vaut-il la peine qu'on s'impose tous ces sacrifices ? Ce que Dieu a dit et ce que les saints ont fait, est la meilleure réponse à cette question.

Ce que Dieu a dit : Il règne au ciel :

Un bonheur incompréhensible, car il n'y a là aucune douleur — il n'y a que des joies sans mélange — et le bonheur du ciel est sans fin, c'est-à-dire éternel — c'est Dieu qui l'a dit, et la parole de Dieu ne passera pas.

Ce que les saints ont fait. Ils ont tout sacrifié pour obtenir le ciel, plusieurs dès leur jeunesse, beaucoup dans un âge plus avancé. De plus, ils ont tout souffert. Le ciel a donc une grande valeur.

Cependant combien de chrétiens ne savent pas l'apprécier, n'y pensent jamais, et ne veulent rien faire pour l'obtenir.

### Nominations

Par décision de Sa Grandeur, Mgr l'Archevêque de Cyrène, administrateur, ont été nommés :

M. l'abbé L. Lindsay, Inspecteur des académies et couvents de l'archidiocèse de Québec ;

M. l'abbé Achille Vallée, chapelain de l'Hospice de St-Ferdinand ;

M. l'abbé L. Pérusse, curé de St-Flavien ;

M. l'abbé F. Boutin, curé de St-Tite-des-Caps ;

M. l'abbé Charles Leclerc, curé de l'Ile-aux-Grues ;

M. l'abbé L. N. Lessard, curé de St-Aubert ;

M. l'abbé H. Bouffard, chapelain de l'Hospice des Sœurs de la Charité de Lévis ;

M. l'abbé H. Desroches, vicaire à St-François de Beauce ;

M. l'abbé G. Rochette, vicaire à St-François de Beauce ;

M. l'abbé J. Thibaudeau, desservant à St-Rémi ;

M. l'abbé Jos. Vaillancourt

M. l'abbé Eug. Carrier

M. l'abbé Jos. Ol. Roy

M. l'abbé Jos. A. Poulin

M. l'abbé Em. Pichette, professeur au séminaire de Québec.

} professeurs au Collège de Lévis.

### L'esprit libéral

(Suite)

Tout cela est très-vrai, mais peut devenir très-faux ; très-vrai, si l'on considère la diminution du bien et la tolérance du mal comme deux pis-aller auxquels les circonstances veulent parfois qu'on se résigne ; très faux, si on les érige en système toujours et partout obligatoires.

Or, cette fausseté se trouve au fond du libéralisme pastoral, quand le prêtre est vraiment libéral de doctrine et d'instinct. Alors, (pour reprendre une formule employée plus haut, mais un peu modifiée ici) c'est un faux respect pour notre inclination au mal et notre répugnance pour le bien, avec une fausse apprécia-

tion de l'indulgence divine ; tout cela sous prétexte et dans l'espoir de rendre la religion plus abordable, ou simplement par un goût secret pour l'erreur et une animosité cachée contre la partie austère mais salutaire du vrai.

En d'autres termes, disons que le libéralisme sacerdotal est une tendance qui porte le prêtre, dans l'exercice de son ministère, à tenir trop compte de l'humain, même dans les écarts, trop peu du divin, surtout dans sa sainte et nécessaire intransigeance.

Ce libéralisme quand il est accentué, se répand dans toutes les parties de la science sacerdotale et dans toutes les fonctions du ministère.

Quelques mots d'abord sur les ravages qu'il fait dans la science sacrée.

De sacrée qu'elle doit être avant tout, il la rend plus ou moins profane, parce que Dieu et ses Saints ne sont plus assez estimés et que le naturalisme des hommes l'est trop. Dans l'étude de l'Écriture Sainte, respect exagéré pour les travaux scientifiques, fussent-ils l'œuvre des incrédules, pour l'exégèse naturelle ou rationaliste, pour les prétentions de l'impiété, pour les efforts tendant à humaniser la Bible ; et d'autre part, discrédit jeté sur les saints Pères, abandon de l'étude pastorale du texte sacré et même altération des notions théologiques sur l'inspiration divine.

Dans la Théologie dogmatique, toujours parce que les travaux personnels de l'homme libre sont trop estimés que l'esprit traditionnel de la foi ne l'est pas assez, on s'épuise sur les controverses de la curiosité humaine ; on laisse trop de côté les profondeurs de la vérité divine ; on favorise les opinions tendant à diminuer la crainte de Dieu ; enfin, on veut faire de la foi presque une conséquence logique et spontanée du raisonnement, au lieu de maintenir entre elle et le motif de crédibilité un espace qui ne se franchit qu'avec le secours de la grâce divine.

Dans la Théologie morale, de nouveau l'exagération des droits de la liberté et la diminution de ceux de la loi. L'opinion, comme opinion, y est représentée comme ayant, pour former la conscience, une force intrinsèque indépendante des principes réflexes ; dans le choix des opinions, on ne tient pas assez compte des lois morales qui protègent l'innocence suspectée, on tend à amoindrir la loi évangélique de la séparation, etc.

Dans l'étude du Droit Canon, pas assez de respect pour l'au-

torité et l'esprit de l'Eglise et trop d'inclination à tout envisager en légiste profane.

Dans l'histoire ecclésiastique, dédain pour les pieuses croyances traditionnelles et trop de crédit accordé à une critique indépendante et humaine.

Voilà l'esprit libéral du prêtre dans le domaine de la science. Le voici dans la pratique.

Dans le ministère de la parole, on craint de faire connaître Dieu ; on a peur de la vérité ; on préfère la raison à la foi, le sentiment humain à la raison ; on ne veut pas, dit-on, forcer les volontés ; on aime les transactions. D'autres fois, on n'apprécie pas à sa juste valeur la force de l'Evangile ; on oublie que l'âme humaine, naturellement chrétienne, accepte cet Evangile plus volontiers qu'il ne paraît ; on compte trop sur l'éloquence naturelle, et on ne tient pas assez compte de la grâce. De là résulte une prédication remplie d'omissions, de réticences, de complaisances et finalement de trahison.

Au confessionnal, même système, même esprit. Toujours sous l'empire du faux respect pour la personnalité humaine, on a pour principe qu'il faut s'en rapporter purement et simplement au pénitent et lui laisser toute la besogne. Pas d'interrogations, même quand il y avait lieu de suspecter la vérité, pas ou guère d'avertissement pour éclairer les consciences, parce qu'on les suppose trop dans la bonne foi ; parfois même certains artifices pour leur donner une bonne foi qu'elles n'ont pas, trop de facilité à accepter un repentir n'ayant pour lui aucun signe sérieux ; transactions au-delà de l'inévitable avec les causes ou occasions de péchés.

Dans la conduite des personnes et des affaires, prédilection pour les demi-mesures ; crainte excessive de forcer ou de froisser ; trop de concessions faites aux exigences du monde ; pas assez de confiance en la Providence de Dieu et en sa loi, et trop d'importance attachée aux ressources humaines.

Tel est, dans ses principaux traits, l'esprit libéral chez le ministre de Dieu.

Pour le combattre efficacement, il faudrait examiner à fond les deux principes derrière lesquels il s'abrite : tolérance du mal et ménagement dans les exigences du bien.

Il n'est que trop certain que de nos jours, ces deux principes, admis par la charité sont plus que jamais applicables ; car bien

nombreuses sont les mèches encore un peu fumantes qu'il ne faut pas éteindre, bien nombreux les roseaux qu'il ne faut pas achever de briser.

La vraie charité pastorale n'a garde de l'oublier, et elle a sur le rapport nécessaire du mal et sur la modération du zèle, des règles aussi sages que sûres.

Mais entre sa méthode et celle du libéralisme, la distance est énorme. Autre chose, par exemple, est le silence provisoire gardé en chaire sur une vérité qui ne peut pas encore être dite à propos ; autre chose est l'omission systématique et définitive de tout un corps de doctrine, parce que la religion, pense-t-on, est devenue trop forte pour le tempérament moral des âmes.

(A suivre)

### La vraie dévotion à la Très Sainte Vierge

C'est le 12 mai 1853, qu'a été prononcé à Rome le décret qui déclare les écrits du bienheureux serviteur de Dieu, Louis Marie Grignon de Montfort, exempts de toute erreur pouvant faire obstacle à sa canonisation. Dans son *Traité sur la véritable dévotion à la très sainte Vierge*, il a écrit ces paroles prophétiques : " Je prévois clairement que des bêtes frémissantes viendront avec fureur pour déchirer, de leurs dents diaboliques, ce petit écrit, et celui dont le Saint-Esprit s'est servi pour l'écrire, ou du moins pour l'ensevelir dans le silence d'un coffre afin qu'il ne paraisse point. "

Malgré cela il en prophétise tout à la fois l'apparition et le succès. Tout ceci s'est accompli à la lettre. L'auteur était mort en 1716, et c'est comme par hasard que ce traité fut trouvé en 1842, encore manuscrit. Le Bienheureux qui est prodigue de ses prophéties, au cours de son incomparable "*Traité*," a laissé ces paroles à la page 35 : " Dieu veut que sa sainte Mère soit à présent plus connue, plus aimée, plus honorée que jamais elle n'a été : ce qui arrivera sans doute si les prédestinées entrent, avec la grâce et la lumière du Saint-Esprit, dans la pratique *Intérieure et parfaite* que je leur découvrirai. " Et bien ! ce temps prédit par le Bienheureux de Montfort, pour la propa-

gation de son petit "Traité," destiné à jouer un si grand rôle dans le salut des âmes, ce temps, d'après l'auteur de la "Mission Providentielle" est maintenant arrivé. Voici ses paroles: "L'accomplissement successif et continu des prédications de Montfort, prouve que nous touchons au temps où l'enseignement de sa parfaite dévotion à la sainte Vierge va se généraliser et s'universaliser pour amener le grand règne de Jésus et de Marie, dans le monde." Cet ouvrage récent a pour auteur un homme dont les écrits témoignent hautement de la profonde connaissance qu'il possédait du Bienheureux de Montfort et de son traité. Et quand même nous n'aurions pas cette haute autorité, les bénédictions que la sainte Vierge se plaît à répandre surtout depuis quelques années, sur la simple propagation de ce petit ouvrage, seraient plus que suffisantes pour nous faire croire à l'accomplissement des prophéties du Bienheureux de Montfort.

L'auteur de la Vie du Bienheureux de Montfort nous trace, en quelques mots, une appréciation de son "Traité" le chef-d'œuvre des ouvrages sur la sainte Vierge: La pénétration naturelle dont il était doué, son travail opiniâtre, ses immenses lectures, et surtout son union avec Dieu suppléèrent abondamment aux leçons des docteurs. De ces centaines de condisciples, qui fréquentaient la Sorbonne, il n'en est pas un seul, je crois, qui ait laissé un traité théologique de quelque valeur, tandis que le Bienheureux de Montfort, qui avait été privé de ces secours, nous a laissé l'admirable "*Traité de la vraie Dévotion à la sainte Vierge*", l'ouvrage le plus remarquable de cette époque " (siècle de Louis XIV), sous le rapport de la profondeur, de la pénétration, de la logique et de la beauté des théories. "

L'admirable Traité de la Vraie et parfaite Dévotion, porte si haut, et à une perfection si grande, la dévotion à Marie, qu'il étonna et effraya même les mieux préparés et les mieux disposés à l'accueillir. On le regardait comme un obstacle presque insurmontable à la béatification du serviteur de Dieu, et voici qu'il est devenu l'un des plus beaux titres de gloire de son savant et pieux auteur. Rome, en l'examinant à fond, dans le procès des écrits de Montfort qu'elle a jugés très favorablement, le recommande assez à la confiance et à la piété des fidèles, comme à l'étude des docteurs et des hommes apostoliques. Tous les penseurs avancés de nos jours, dans l'étude et la connaissance des mystères du christianisme concernant la Vierge Immaculée.

et qui ont lu et médité ce petit livre l'ont trouvé admirable.

Le sentiment de théologiens célèbres de Rome, est très favorable à ce petit chef-d'œuvre ; l'impression que produisent les écrits du Bienheureux Grignon de Montfort, n'est pas la même que celle des ouvrages ordinaires. On y sent une onction intérieure, une paix et une consolation qui se trouvent uniquement dans les écrits des âmes privilégiées que Dieu favorise de lumières particulières.

L'Angleterre a aussi payé son tribut de vénération, au prophète, précurseur, apôtre et docteur de la Vraie Dévotion à la sainte Vierge. Le Père F. W. Faber a voulu, avant de mourir, doter sa patrie du sublime "Traité" de l'apôtre de Marie. Ce savant religieux, cette lumière de notre siècle, si connu par ses nombreux écrits à pris la peine de traduire lui-même le "Traité," après l'avoir lu et relu, étudié et médité durant quinze ans.

Ce qu'a fait le cardinal Vaughan, pour la propagation de cet ouvrage, est de nature à nous le faire apprécier hautement.

En 1884, et une seconde fois en 1892, il le fit imprimer pour le donner à ses prêtres. Dans une lettre qu'il leur adressa, et que nous pouvons lire au commencement de l'édition anglaise, il leur recommande de suivre le conseil de Faber, de ne pas se contenter d'une seule lecture : " Je me permettrai d'avertir le lecteur que, par une seule lecture, il sera loin de s'en rendre maître. Si j'ose ainsi parler, on trouve dans ce livre le sentiment de je ne sais quoi d'inspiré et de surnaturel, qui va toujours en augmentant au fur et à mesure qu'on avance dans son étude. "

*C'est par la Très Sainte Vierge que Jésus-Christ est venu au monde, et c'est par Elle qu'il doit régner dans le monde. Mon cher frère, quand viendra ce temps heureux et ce siècle de Marie? Ce temps ne viendra que quand on connaîtra et pratiquera la dévotion que j'enseigne.....*

Votre tout dévoué en Marie

F. H. L. Ptre, *Enfant de Marie.*

---

### M. l'abbé Onésime Carrier

Né à Lévis le 8 décembre 1871, a fait son cours classique au collège de Lévis et le cours des sciences au Séminaire de





M. l'abbé Onésime Carrier

Québec, où il a passé un an comme étudiant en théologie. Il a pris la soutane en septembre 1892, et a été ordonné prêtre le 3 janvier 1897, par Mgr Bégin. De 1893 à 1897, il a été professeur au collège de Lévis, qui devait continuer à bénéficier de ses services, si la mort n'était venue briser sa carrière. Il est décédé à la demeure de son père, M. O. Carrier, sous-régistrateur de Lévis, le 19 juillet dernier, et a été inhumé le 22 du même mois. Dieu lui a donné la consolation d'entendre, quelques semaines avant sa mort, la première messe d'un frère plus jeune, dite par permission spéciale, à la résidence de son père.

Le deuil d'une famille perdant un fils au seuil de sa carrière sacerdotale est facile à comprendre. Cependant au point de vue surnaturel, le sort de ce jeune prêtre est véritablement digne d'envie. Dieu l'a laissé vivre assez longtemps pour avoir l'honneur de devenir l'un de ses prêtres, puis il l'a appelé à Lui avant d'avoir encouru les responsabilités du saint ministère, à un âge où l'on sait faire généreusement le sacrifice de sa vie.

Nous recommandons M. l'abbé Carrier aux prières de nos lecteurs.

---

### Nécrologie

---

Le Révérend Georges Lavoie, décédé le 18 courant à l'Hospice-St-Ferdinand d'Halifax, était né à l'Islet le 23 novembre 1867, du légitime mariage du Dr Nap. Lavoie et de défunte Aurélie-

Joséphine Casgrain. Il fit son cours d'études au Collège St-Anne, et fut ordonné prêtre le 17 janvier 1892. Il fut successivement missionnaire à la Grosse-Isle, vicaire à Biddeford, Maine, et chapelain à l'Hospice de St-Ferdinand. C'est à ce dernier poste qu'il rendit son âme à Dieu, peu de temps après que la maladie l'eût obligé à abandonner les travaux de son ministère. — Il était membre de la Caisse St Joseph et de la Congrégation du Collège Ste-Anne.

Le Révérend Louis Jos. Couture, décédé le 21 courant à St-François de Montmagny, était né à St-Pierre, Ile d'Orléans, le 21 mars 1868, du légitime mariage de Ls Jos. Couture et de M. Caroline Lapointe. Ordonné prêtre le 19 mai 1894, il fut successivement chapelain *pro tempore* des Sœurs Franciscaines à Québec, vicaire à Montmagny et à St-Flavien. Depuis plus d'un an, la faiblesse de sa santé l'avait obligé à quitter le ministère pour se retirer dans sa famille, à St-François de Montmagny. — Il était membre de la congrégation du Petit Séminaire de Québec.

L'un et l'autre étaient membres de la société des messes *section diocésaine*.

R. I. P.

---

## HISTOIRE

DU

# CAP-SANTÉ

(suite)

---

**M. Leclerc**

Sixième curé (1814-1817.)

SOMMAIRE. — M. Leclerc tombe malade en 1817, et se retire à St-Laurent de Montréal. — Plancher et bancs neufs. — Ravages de la gelée. — Mariage à la gaminie. — Tableau de la Sainte-Famille placé au-dessus du maître-autel.

Monsieur Janvier Leclerc, comme nous l'avons dit plus haut, avait pris possession de la cure du Cap-Santé dans le commencement d'octobre 1814. D'une santé faible, ce monsieur ne put résister longtemps aux fatigues de la desserte de cette paroisse, qui prenait tout les jours de nouveaux accroissements. Dès le commencement de l'été 1817, il fut frappé d'une attaque violente de paralysie, qui le mit longtemps hors d'état d'exercer les

fonctions de son ministère. Pendant ce temps, il n'y eut que quelques dimanches où la paroisse eût la messe que venait dire monsieur le vicaire de Deschambault. Lors même que M. Leclerc fut sorti du danger où il avait été par cette attaque de paralysie, il resta dans un état de faiblesse et d'infirmité habituelles, et si considérable qu'il fut obligé de quitter entièrement l'exercice de son ministère, dans l'espérance que le temps et le repos lui procureraient le retour à la santé.

M. Leclerc, qui se trouvait sans ressource du côté de la fortune, se retira chez son frère curé de la paroisse Saint-Laurent, de l'île de Montréal. Après en avoir dit si peu de choses, nous sommes obligé de laisser là pour continuer ces mémoires. (1) On fit dans le cours des années de 1814 à 1817, les planchers de l'église en neuf, ainsi que tous les bancs de la nef au nombre de 135. (2)

Les vieux bancs furent montés et placés dans le jubé neuf qu'on venait de faire; en faisant en neuf les planchers de l'église on ménagea de grandes trappes dans toute la longueur des allées pour éviter l'inconvénient de briser le plancher quand il faudrait faire des fosses dans l'église; mais aussi en fixant les bancs nouveaux dans le plancher neuf, on se mit dans l'impossibilité de pouvoir faire consacrer l'église par la suite, les bancs ne pouvant s'oter de leur place. D'ailleurs, on tomba dans un autre inconvénient, en mettant des bancs devant les petites chapelles en forme de voutes, au bas de l'église. On en ferma ainsi l'accès, et dès lors il fut impossible de les employer et de les faire servir aux fins pour lesquelles elles avaient été faites: l'une pour mettre un confessionnal, l'autre pour placer le baptistère. (3) Il faut convenir que si cela a été fait avec réflexion, il manquait dans ces dispositions, quelque chose de plus que du bon goût.

Monsieur Madran, prêtre, qui était venu dans la paroisse en qualité de vicaire, dès le 3 de juillet de l'année précédente, continua à la desservir jusqu'au moment où monsieur Janvier Leclerc, auparavant curé de St-Antoine et de Ste-Croix, vint prendre possession de la cure du Cap-Santé, ce qui eut lieu le

(1) M. Jean-Baptiste-Janvier Leclerc, né à Montréal, le 2 janvier 1773, fut ordonné le 14 août 1798, et mourut à l'hospice Saint-Joseph de Montréal, le 28 mai 1846, à l'âge de 73 ans. (L'abbé D. G.)

(2) Il n'y a plus aujourd'hui (1897) que 122 bancs dans la nef. (L'abbé D. G.)

(3) Notre prédécesseur, M. Fortin, a eu l'heureuse idée de restaurer les deux chapelles dédiées, l'une à Saint-Joseph, et l'autre au Sacré-Cœur de Jésus.

(L'abbé D. G.)

trois octobre de la même année 1814. Ce monsieur n'est resté curé du Cap-Santé que jusqu'à la fin de septembre 1817, temps où, par maladie et infirmité, devenu incapable de desservir plus longtemps cette grande paroisse, il fut obligé de l'abandonner pour chercher, dans un repos qu'il ne pouvait y trouver, un remède, au moins en espérance, à ses graves infirmités.

Pendant ces années, la gelée fit beaucoup de tort aux blés qu'elle perdit presque entièrement, surtout dans les villages, ce qui n'a pas peu contribué à les appauvrir. Pendant cinq à six années, les habitants de ces villages, surtout ceux du petit bois de l'Ail, furent obligés de chercher ailleurs que dans le rapport de leurs terres, de quoi soutenir leurs familles et ensemençer leurs champs, les gelées faisant périr presque toute leurs récoltes. Les uns cherchèrent et trouvèrent avec peine dans les diverses entreprises qu'ils firent sur les bois, le moyen de subvenir au défaut de leurs moissons ; les autres le trouvèrent dans des emprunts ruineux d'argent à rente constituée. Les uns et les autres se ressentent encore et se ressentiront encore longtemps de ces mauvaises années.

Dans le mois de juillet de 1817, un jeune journalier et une jeune fille, l'un et l'autre de cette paroisse, n'ayant pu obtenir de monseigneur Plessis une dispense de parenté qui leur était nécessaire pour pouvoir se marier, excités par de mauvais conseils, vinrent à l'église avec les témoins qu'ils croyaient nécessaires ; et là, pendant une grand'messe que chantait le vicaire, M. Sénéchaud, M. Leclerc étant malade, ils se prirent l'un l'autre pour époux et pour épouse, et contractèrent ainsi une espèce de mariage à la gaumine. Ceci eut lieu à une grand'messe de la semaine, où il y avait un certain nombre de personnes, de manière que le scandale donné par ces deux personnes devint bientôt la nouvelle du jour et de tous les lieux circonvoisins de la paroisse.

Ce fut aussi dans le même temps que les marguilliers, d'après l'offre qu'on leur fit d'un tableau de la Sainte-Famille pour le maître-autel, acquirent celui qu'on y voit encore en 1830. Ce tableau qui n'est point achevé, et qui n'avait été envoyé de France en ce pays, que comme servant d'enveloppe à d'autres tableaux, leur fut vendu 25 louis. Si les marguilliers avaient été obligés de se connaître en peinture, ils seraient bien à blâmer sans doute pour une pareille acquisition. (1)

(1) Ce tableau a été remplacé en 1886, par un autre dû au pinceau de P. Plamondon. Sans être un chef-d'œuvre, ce dernier doit cependant valoir mieux que le premier, si l'appréciation de M. Gagnon est exacte. (L'abbé D. G.)

**M. F. Gatien****Septième curé (1817-1844).**

**SOMMAIRE.** — Détails biographiques sur M. Gatien. — Recensement. — Visite pastorale de Mgr Plessis en 1818. — Ordonnances de l'évêque. — Mort accidentelle de deux paroissiens. — Améliorations dans l'église et la sacristie. — Etablissement de la neuvaine à S. François-Xavier en 1819. — Chantier près du moulin à farine de Saint-George. — Mort accidentelle de deux employés de ce chantier. — Conversion d'un protestant. — Les différents ponts construits sur la rivière Jacques-Cartier. — Disposition nouvelle des bancs du jubé. — Fléau des fièvres. — Noyade d'un enfant dans la rivière Portneuf. — Immigration irlandaise au nord du village de la rivière Belle-île. — Réparations aux murs extérieurs de l'église. — Ravages d'un cyclone en 1822. — Projet d'union du Haut et du Bas Canada. — Mort d'un paroissien qui se tire volontairement un coup de fusil dans le genou. — Visite pastorale de Mgr Plessis en 1823. — Un commencement d'incendie au vieux presbytère. — Une épizootie. — Incendie de deux maisons. — Tableaux pour les deux chapelles. — Désastres d'un coup de vent. — Les sauvages cessent de fréquenter le Cap-Santé. — Une maison pillée par les voleurs. — Population de la paroisse et du comté en 1826. — Cinq noyades. — Jubilé de 1827. — Sécheresse. — Accident causé par une arme à feu. — Nombreux cas d'aliénation mentale. — Mystification à propos d'une prétendue succession. — Nouvelle couverture de l'église. — Route entre les villages St-Joseph et de l'Enfant-Jésus. — Disette de 1828. — Eroulement du pont royal sur la rivière Jacques-Cartier. — Nouvelle descente d'une bande de voleurs au Cap-Santé. — Visite pastorale de Mgr Panet en 1829. — Les premières écoles de la paroisse. — Le système des écoles royales. — Nouvelle loi scolaire en 1829. — Une aliénée internée à l'Hôpital-Général après avoir incendié la maison de son mari. — Nouvelle clôture du cimetière. — Ouverture de nouveaux chemins et routes. — Projet de construire une église dans le petit bois de l'Ail. — Jubilé de 1836. — Te Deum à l'occasion de l'avènement de Guillaume IV. — Reconstruction du pont royal. — Améliorations au chemin conduisant au pont Jacques-Cartier. — Conversion de Mlle Marie Anne Allsopp. — Projet de loi concernant les assemblées des fabriques. — Inondation causée par les rivières Jacques-Cartier et Portneuf. — Pont de glace entre Québec et les Trois-Rivières en 1830. — Aperçu moral et physique de la paroisse en 1830. — Etat comparatif des baptêmes, mariages et sépultures de 1700 à 1830 inclusivement. — Conversion de trois protestants en 1836. — Nouvelles réparations à l'extérieur de l'église. — Visite pastorale de Mgr Signay en 1839. — Acquisition d'un parement d'autel et de trois jeux de chandeliers. — Mesurage des terrains donnés par M. Fillion. — Visite pastorale de Mgr Signay en 1840. — Souscription de la fabrique pour la construction d'une maison à l'usage du bedeau. — Conversion de deux anglicans. — Un nouveau tabernacle pour le maître-autel. — Mort de M. Gatien. — Il lègue une maison à la fabrique. — Ses funérailles. — Détails biographiques. — Remarques sur M. Gatien.

Le successeur de Monsieur Leclerc à la cure du Cap-Santé, fut M. Félix Gatien, qui précédemment et depuis 1806, prêtre et du nombre des directeurs du Séminaire de Québec, ayant renoncé à son agrégation à cette maison du Séminaire, fut nommé par monseigneur Plessis, curé du Cap-Santé. Sa lettre de

mission, datée de l'Hôpital-Général, est du 4 septembre 1817. Dès le 26 du même mois, il était rendu au nouveau poste que l'Evêque venait de lui assigner.

Les premières connaissances que M. Gatien prit de l'état de la fabrique et de l'église, lui apprirent que l'église était très pauvre en linge et en ornements; et que plusieurs marguilliers, en retard pour la reddition de leurs comptes, avaient entre leurs mains tous les deniers de l'église, qui se trouvait sans un seul sol au coffre-fort, que l'on ne fermait même plus depuis longtemps, et qui était devenu un meuble absolument inutile. Son premier soin fut d'engager et de presser ces marguilliers à mettre au plus tôt en ordre leurs comptes respectifs, pour les rendre à la prochaine visite de l'évêque, qui devait avoir lieu l'année suivante.

Par un état que le nouveau curé prit de la paroisse, dans la visite qu'il en fit au commencement de l'année 1818, il trouva que le nombre des tenanciers, des communicants et des enfants qui n'avaient pas encore communiqué était comme suit :

Villages	Tenanciers.	Communiants.	Enfants.
L'enfant-Jésus.....	12	41	43
Grand bois de l'Ail.....	56	228	120
Terrebonne.....	15	36	30
Saint-François.....	8	32	25
Saint-Joseph.....	16	69	47
Petit bois de l'Ail.....	55	211	180
Saint-Charles.....	26	81	70
Rivière Belle-Ile et côteau.....	7	40	30
Des Roches (St-Georges).....	4	9	17
Côte du bord de l'eau.....	99	373	274
Formant un total de.....	297	1120	834

Dans le mois de janvier 1818, M. le curé ayant représenté à ceux qui avaient contracté ce mariage ridicule et scandaleux, dont nous avons parlé ci-devant, le malheureux état où ils étaient et les suites et les conséquences encore plus malheureuses qui pouvaient en être la suite pour eux, les ayant engagés à réparer le scandale public qu'ils avaient donné, et à prendre les moyens de contracter un mariage licite et confor-

mément aux règles de la religion ; après les avoir séparés, et obtenu de Monseigneur l'évêque de Québec les dispenses et permissions nécessaires, il leur fit contracter un nouveau mariage, après leur avoir fait réparer publiquement et en présence de toute la paroisse, le dimanche pendant le prône, le scandale qu'ils avaient donné, et dont ils demandèrent pardon, par la voix du curé, à toute la paroisse.

Dans la visite de la paroisse dont nous avons fait mention ci-dessus, et qui eu lieu les 10, 11 et 12 juin 1818, il y eut 232 personnes confirmées.

Dans une ordonnance de cette visite Monseigneur ordonne que les deux chapelles qui sont en forme de voûte au bas de l'église, serviront désormais à placer dans l'une le baptistaire, et dans l'autre un confessionnal. En conséquence, il est ordonné de supprimer tous les bancs placés au devant de ces chapelles et qui en gênent l'accès, à la charge par la fabrique, de rendre aux adjudicataires de ces bancs, ce qu'ils ont donné pour le prix d'achat, mais non les rentes qu'ils ont payées. Il est ordonné de rapprocher vers le devant de l'autel la pierre sacrée sur laquelle on célèbre le saint sacrifice au grand autel. Il est ordonné du consentement des marguilliers, qu'on gardera la chape blanche et les deux ornements rouges prêtés à la paroisse pour le temps de la visite, par M. Desjardins, prêtre (sans qu'on les eût demandés) en lui payant le prix qu'il en demande.

Il est ordonné encore de renouveler les canons d'autel, le dais du Saint Sacrement pour les processions ; d'avoir un registre séparé où seront inscrits les noms des confirmés, les abjurations, les adjudications de bancs, les élections des marguilliers, et tous autres actes de délibération de fabrique ou de paroisse. Il est ordonné encore que les effets de la quête de l'Enfant-Jésus, ainsi que tous les autres effets que l'église aura à vendre, ne seront désormais vendus et adjugés que pour argent comptant. Il est défendu par la même ordonnance, de prendre sur les argents de la fabrique, pour les réparations extérieures, sans une permission expresse de l'évêque, qui ne l'accordera, qu'autant qu'il y aura du surplus, les dépenses et les besoins intérieurs de l'église et la sacristie étant payés.

Il est convenu dans la même visite, qu'il sera désormais fait un charnier pour l'hiver, pour enterrer les corps, ce qui n'avait point encore eu lieu dans cette paroisse, et que quiconque

voudra faire enterrer quelqu'un des siens dans une fosse à part, depuis le 15 novembre jusqu'au premier mai, payera deux piastres au bedeau pour cette fosse particulière. Ensuite, les comptes des marguilliers des années précédentes, sont alloués, jusqu'à celui de 1812 inclusivement; mais ceux des années 1813, 1814, 1815, 1816, et 1817, n'étant point encore en état d'être réglés, à raison des crédits faits par les différents marguilliers, qu'ils ne seront déchargés de leurs comptes respectifs qu'après avoir rempli le déficit qui se trouve dans leurs recettes. Cette ordonnance est du 12 juin 1818.

À la première communion, qui se fit cette année le 30 août, en comprenant les enfants qui devaient la faire l'année précédente, et qui n'avaient pu la faire à cause de la maladie de M. Leclerc, il y eut 129 enfants qui communierent; et ce grand nombre d'enfants, joint au défaut d'instructions qu'ils n'avaient pu avoir par la même raison de la maladie du curé précédent, fut l'occasion d'un travail long et pénible.

Dans le cours de cette année, deux individus de la paroisse perdirent malheureusement la vie par accident. Le premier de ces accidents arriva dans le mois de février à un nommé Joseph Laroche, cultivateur, du village de Terrebonne. Il fut écrasé à mort dans les bois, par la chute d'un arbre qu'il abattait; on le retira sans vie de dessous cet arbre. L'autre accident, où périt une veuve déjà avancée en âge, du nom de veuve Joseph Germain, arriva dans le mois de juin. Elle revenait de Québec en bâtiment. Rendu près du Cap-Rouge, le jusant obligea ceux qui étaient dans le bâtiment à jeter l'ancre en ce lieu, pour y attendre le retour de la marée. (1) Dans la nuit qu'il leur fallut passer en cet endroit, leur petit bâtiment fut heurté par un steamboat qui descendait à Québec. Le choc fut si violent, que la petite nacelle fut en un instant abîmée sous l'eau. Cependant, il n'y eut, de tous ceux qui étaient sur ce bâtiment, que cette pauvre malheureuse veuve Germain qui perdit la vie dans ce naufrage soudain; tous les autres furent sauvés, mais il perdirent tous leurs effets.

Dans le cours de cette même année 1818, on fit quelques réparations et améliorations, dans l'église et la sacristie, on mit à la place d'une vieille méchante armoire où était le peu d'ornements que l'église avait pour la célébration des saints mystères, un vestiaire neuf et plus grand, avec ses accompagnements, on

(1) Le "jusant" est le mouvement de la marée qui baisse. (L'abbé D. G.)



fit dans la sacristie un baptistaire plus décent et plus commode, que la petite boîte où l'on mettait auparavant les choses nécessaires pour administrer le baptême. On fit dans la sacristie un cabinet pour les chœurs et les enfants du chœur, et qui sert de plus de lieu plus secret pour confesser ceux qui ne sont pas trop sourds. On fit enfin des essais pour mettre la lampe qui doit brûler devant le St-Sacrement, dans une armoire pratiquée dans l'épaisseur du mur, afin d'éviter l'inconvénient de la fumée ; mais les difficultés qu'on a trouvées dans la construction du mur même qui est fait de gros cailloux, ont empêché de réussir et de parvenir à la fin qu'on se proposait. La lampe néanmoins est restée depuis dans cette espèce d'armoire qu'on pratiqua alors dans le mur. (1)

En 1819, M. le curé espérant trouver dans l'établissement de la neuvaine de saint François-Xavier, avec l'indulgence plénière pour tous les jours de cette semaine, au commencement du Carême, un moyen et un motif qui encourageraient les paroissiens à cesser les divertissements, les danses, les bals et autres désordres des jours nommés les *jours gras*, demanda et obtint de monseigneur Plessis la permission de la célébrer à ce temps, c'est-à-dire la première grande semaine du Carême.

(A suivre)

## ANNONCE

Le 7 septembre prochain consécration de l'église des Trappistes d'Oka. La clôture sera levée jusqu'au 15. Hommes et femmes pourront visiter tout le monastère. Le prix du passage \$5.00 de Québec à Oka aller et retour.

### Memento hebdomadaire

Québec. — Les Quarante-Heures auront lieu à la Congrégation de la Haute Ville, le 5 ; à St-Marcel, le 6 ; à St-Ambroise le 7 ; à St-Benoit Lâbre, le 9 ; à St-Roch des Aulnets, le 10. — Reçu Annuaire du Séminaire de Chicoutimi. — Merci à qui de droit.

(1) Aujourd'hui, la lampe du St-Sacrement est suspendue à la voûte, comme par-  
tout ailleurs. (L'abbé D. G.)

Directeur : M. l'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Saint-Jacques, Fortneuf.